



Président de la section : Xavier Gaugué

CODE PORTE :

RÉSERVÉ A LA SECTION

Certificat ☐
Règlement : Espèce ☐
Chèque N°
Virement ☐
Comiti ☐
Licence ☐
Carbone ☐

Fiche d'inscription (2025/2026) à la section Chamonix Arts Martiaux (ju-jutsu traditionnel)

NOM de l'adhérent
Prénom
Date de naissance
Adresse
Titre de Ju-jutsu traditionnel
Nom du responsable légal
Téléphone(s)
Email

Demande le titre d'adhérent de la section Chamonix Arts Martiaux Ju-Jutsu traditionnel du club des sports de Chamonix et règle le montant de la cotisation annuelle (voir ci-dessous), dont 40€ de carte de membre et d'assurance de l'Académie Européenne de Ju-jutsu Traditionnel, 3,00€ de cotisation à l'association Chamonix Arts Martiaux, 6,50€ d'adhésion au club des sports de Chamonix et enfin pour les adultes 22€ pour l'usage de la salle. Soit un total de 48€ pour une cotisation enfants et 70€ pour une cotisation adulte.

Le 2ème adhérent ou plus d'une même famille, bénéficie d'une réduction de 20 euros.

Enfant - Jeune (6-12ans)	Adolescent (13 -17 ans)	Adulte (2 cours/semaine)	Adulte, Vétéran (1 cours/semaine)	Étudiant
115 €	150 €	250 €	170 €	80 €

Engagement parental (Réponse obligatoire pour chaque enfant de - de 18 ans)

NOM de l'enfant :

PRÉNOM(S) de(s) l'enfant(s) :

Les parents des enfants pratiquants de moins de 13 ans s'engagent à vérifier la présence d'un encadrant bénévole dans la salle de pratique lorsqu'ils accompagnent leurs enfants avant de le laisser. De même, il s'engage à venir récupérer leurs enfants à la fin de séance à l'heure précise dans la salle et non sur le parking. Pour les enfants de plus de 13 ans (séances pour adolescents) veuillez noter ci-dessous votre volonté de les laisser rentrer par leurs propres moyens et à quitter la salle une fois la séance terminée afin de rentrer seul à la maison par le trajet le plus direct :

☐ J'autorise mon enfant à venir et à rentrer seul aux séances d'entraînements qui le concernent.

Par ce choix, les parents dégagent de toutes responsabilités les représentants du club quant à la surveillance des enfants en dehors de la salle pour le trajet (aller et retour) entre le domicile et le dojo, s'ils ont autorisé leur enfant à venir et à rentrer seul.

Règlement Général sur la Protection des Données

- ☐ L'adhérent (ou le tuteur légal) reconnaît avoir été informé que : « Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à :
1. souscrire en votre nom les adhésions obligatoires et assurances précisées dans le formulaire
 2. vous contacter à des fins d'informations sur les modifications de planning et activités de l'association
 3. permettre la gestion des passages des grades (ceintures) dans le cadre de la méthode wa-jutsu.

Les destinataires des données sont :

1. le bureau et le directeur technique de l'association
2. l'association Chamonix Arts Martiaux conformément à la convention qui nous lie
3. l'Académie Européenne de Ju-Jutsu Traditionnel conformément à la reconnaissance acquise
4. le club des Sports de Chamonix

L'adhésion à l'association nécessite que le paragraphe ci-dessous soit lu et accepté en cochant la case ci-dessous :

- ☐ En adhérant à l'association Chamonix Arts Martiaux, je l'autorise à collecter et à traiter les données personnelles requises (mes nom, prénom, coordonnées, le cas échéant celles de mon(es) enfant(s), y compris l'âge et la non-contre-indication à la pratique sportive) qui sont nécessaires pour enregistrer mon adhésion, procéder à mon affiliation et à la souscription de l'assurance sportive (notamment en transmettant mes coordonnées aux organismes requis).

Conformément à la Loi et à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données ou vous pouvez vous opposer au traitement de vos données par l'association (ou en demander la limitation). Vous pouvez également revenir à tout moment sur votre consentement à ce que nous traitions vos données. L'exercice des différents droits pourra s'effectuer dans les conditions et limites prévues par le règlement européen en contactant le président de l'association.

Autorisations :

Photos/Vidéos

Nous autorisons la section Chamonix Arts Martiaux à prendre en photos et vidéos notre/nos enfants ou/et moi-même afin que la section les utilise pour les besoins UNIQUE de la section Chamonix Arts Martiaux :

☐ OUI ☐ NON

Nous autorisons la section Chamonix Arts Martiaux à effectuer des déplacements sportifs, entraînements ou sorties extra-sportives à bord d'un véhicule du CSC ou du véhicule personnel d'un membre du club ou parent accompagnateur :

☐ OUI ☐ NON

Nous autorisons la section Chamonix Arts Martiaux à faire appel aux services d'urgence afin d'être conduit à l'hôpital ou de conduire mon enfant, en cas d'accident :

☐ OUI ☐ NON

Je soussigné.....m'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts du club des sports de Chamonix.

Lu et approuvé, à Chamonix le

Signature de l'adhérent et du responsable légal